

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/7894  
19 mai 1967  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 MAI 1967 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA THAILANDE

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre No 513/2510 adressée le 18 avril 1967 au Président du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous informer que les actes d'hostilité ci-après ont été perpétrés par des éléments cambodgiens armés contre des autorités et des civils thaïlandais dans les zones frontalières.

Le 28 mars 1967

vers 1 heure,

Huit membres d'un groupe armé cambodgien ont pénétré en territoire thaïlandais à proximité d'Amphur Aranyaprathet, dans la province de Prachinburi et ont saisi un habitant du village de Noone-Sang, groupe 7, Tambon Tha-Kham, Amphur Aranyaprathet, province de Prachinburi, nommé Nai Boonchuay Chayawongskeo. L'intéressé n'a pas encore été relâché.

Le 17 avril 1967

vers 18 h 25,

Nai Neuy Indharaphayung, habitant du village de Noone-Chareon, Amphur Ban Kruad, province de Burirum, a sauté sur une mine posée par des éléments cambodgiens sur la route reliant les villages de Noone-Chareon et de Lak. Les jambes de Nai Neuy ont été sectionnées par l'explosion. Transporté à l'hôpital de la province, il y est mort le lendemain vers 11 heures.

Le 29 avril 1967

vers 0 h 45,

Des soldats cambodgiens ont attaqué au mortier, à la mitrailleuse et avec des armes automatiques le poste frontière de police situé dans le village de Ban Klong Yai, Amphur Pong Nam Ron, province de Chantaburi. Au cours de cette attaque perfide, un enfant d'un an, le fils du sergent de police Sanan Samosorn, a été tué et le sergent lui-même et sa femme ont été grièvement blessés.

Le Gouvernement thaïlandais proteste énergiquement contre ces actes d'agression insensés commis par les autorités cambodgiennes et tient à avertir le Gouvernement cambodgien qu'il risque de devoir prendre des mesures plus efficaces pour se défendre contre de tels actes d'agression et de provocation et que la responsabilité de tout incident regrettable qui pourrait en résulter incombera entièrement aux autorités cambodgiennes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plenipotentiaire,

Représentant permanent par intérim de  
la Thaïlande auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Anand PANYARACHUN

-----

